

COMMUNIQUE DE PRESSE

Comment contacter la CARSAT pendant la période de confinement ?

En raison des consignes gouvernementales liées à l'épidémie de coronavirus, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au travail (CARSAT) Alsace Moselle adapte ses modalités de contact et encourage les assurés et les entreprises à utiliser les services en ligne.

1. Vous êtes assuré et vous avez des questions sur la retraite

Les assurés ayant un rendez-vous sont invités à ne plus se déplacer. Si vous avez un rendez-vous avec un conseiller retraite, la CARSAT vous contacte pour vous proposer une solution alternative à votre déplacement.

Vous souhaitez contacter la CARSAT ? Les conseillers de la CARSAT sont, comme de nombreux salariés, en télétravail. Les capacités d'accueil téléphonique sont provisoirement réduites. Privilégiez l'envoi de mails : connectez-vous à votre [espace personnel](#) et utilisez notre service « Poser une question ».

Si vous avez prévu de prendre votre retraite dans les quatre à six mois qui viennent, faites votre [demande de retraite en ligne](#). Vous pourrez y joindre les pièces justificatives. Il est impératif de ne pas déposer la même demande par courrier en doublon.

Si vous êtes retraité, vous pouvez continuer à accéder à des informations personnalisées sur votre retraite ou vos paiements en consultant votre [espace personnel](#) sur le site www.lassuranceretraite.fr.

La CARSAT Alsace Moselle tient à rassurer ses assurés : les dossiers continuent à être traités et toutes les retraites seront mises en paiement à la date prévue.



chiffres clés
2018

La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

- plus de 5,8 milliards de prestations versées à 725.743 retraités
- 806.974 salariés couverts contre les risques accidents de travail et maladies professionnelles en Alsace-Moselle
- 26.908 personnes aidées par le service social

Notre mission de service public se poursuit également pour garantir le paiement des retraites à l'étranger. Les assurés résidant à l'étranger et ayant reçu une demande de certificat de vie en décembre, janvier, février ou mars, risquent de rencontrer des difficultés pour obtenir ou renvoyer leur document. Ils bénéficieront donc d'un délai de deux mois supplémentaires pour transmettre leur certificat de vie, et n'auront pas besoin de contacter la CARSAT pour recevoir leurs paiements.

2. Vous êtes assuré et vous avez des difficultés sociales

Si vous avez un rendez-vous avec un assistant social, la CARSAT vous contacte pour vous proposer une solution alternative à votre déplacement.

Nos assistants sociaux restent mobilisés pour proposer une écoute et une évaluation téléphonique de votre situation.

Pour les contacter, rendez-vous sur ameli.fr dans votre Compte Ameli, rubrique « mes démarches », rubrique « écrire un message ».

Vous serez rappelé dans les meilleurs délais.

3. Vous êtes une entreprise

Les entreprises peuvent continuer à consulter le site internet www.carsat-am.fr et contacter la CARSAT par courrier électronique (Rubrique Entreprise / Nous contacter). La CARSAT s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures permettant d'aider les entreprises à traverser cette période difficile.



La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

- plus de 5,8 milliards de prestations versées à 725.743 retraités
- 806.974 salariés couverts contre les risques accidents de travail et maladies professionnelles en Alsace-Moselle
- 26.908 personnes aidées par le service social

La Carsat d'Alsace-Moselle emploie environ 1.000 salariés et remplit trois missions qui sont :

- préparer et verser les retraites des salariés du Régime général et des travailleurs indépendants
- assurer et prévenir les risques professionnels (notamment maladies et accidents du travail)
- aider et accompagner les assurés en difficulté et promouvoir la santé.

Contact :

contact-media@carsat-am.fr Sophie Lebru, chargée de communication, 03 88 65 22 11



La Carsat Alsace-Moselle est un organisme de droit privé en charge d'une mission de service public et qui gère :

- la préparation et le paiement de la retraite ;
- la prévention et la tarification des risques professionnels ;
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

- plus de 5,8 milliards de prestations versées à 725.743 retraités
- 806.974 salariés couverts contre les risques accidents de travail et maladies professionnelles en Alsace-Moselle
- 26.908 personnes aidées par le service social